

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE  
DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE  
L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17                      Votes : Pour : 10  
Nbre de membres présents : 10                      Contre : 0  
Nbre de suffrages exprimés : 10                      Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le 19 mai à 09h00**

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, **le mercredi 19 mai 2021 à 9h en visioconférence**, par Zoom. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 21 avril 2021

Etaient présents en visioconférence : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Loïc GIRARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Ghislaine GUILLEN, Mr Alain RENARD, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Jean-Jacques CORSAN, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mme C. GUILLAUD, de la CARA, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST et Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration.

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine GUILLEN

**Délibération N° 2021-03-08 - Recrutement d'un stagiaire pour contribuer à la démarche  
« Plan paysage » prévue dans le plan de gestion du phare de Cordouan**

*Vu le dossier de candidature d'inscription du Phare de Cordouan au patrimoine mondial et la fiche action 2.4.1 du plan de gestion « Mise en place d'un plan paysage à l'échelle des communes de la zone tampon » ;*

*Vu l'appel à projets national 2021 « Plans de paysage » ;*

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu,

Article 1 : D'accueillir un stagiaire à partir du 31 mai 2021 pour une durée de 2 mois et un coût maximum de 1300 €TTC (hors défraiement de déplacements) en autofinancement du SMIDDEST ;

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour le recrutement d'un stagiaire, une subvention auprès de l'Etat (DREAL) ;

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 19 mai 2021

**La Présidente**  
**Pascale GOT**

